

Avis de constitution

SOCIETE « ATTA KOBENAN TRANSPORT » en abrégé « AKT »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON QUARTIER
ANDOKOI, PREMIER PONT, Lot 256 BIS, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/08/2025 , et enregistrés au CEPICI le 06/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ATTA KOBENAN TRANSPORT » en
abrégé « AKT »

Objet : Transport Routier Urbain de Personnes et de Marchandises, livraison de bien et service, Achat et vente de pièces détachés de tous types de véhicules, vente de tous types de produits d'entretien de véhicules, Formation, Prestations de services, Achat vente de matériel informatique, Achat vente de téléphone et accessoires, Achat vente de gadget électronique, achat vente de fourniture scolaire, achat de matériels de bureau et consommable, commerce général et Divers.

L'acquisition de parts du capital social de société ; Import-Export de tous types de marchandises Et toutes opérations financières, agricoles, commerciales, sécuritaires, énergétiques, industrielles, forestières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON QUARTIER
ANDOKOI, PREMIER PONT, Lot 256 BIS, Ilot ND

Dirigeant(s) M JEAN ATTA KOBENAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09521 du 11/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°55611/GTCA/RC/2025 du 11/09/2025

